



Réf. Farde e-Assemblées : 2510866

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/03/2023**Objet :** Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 12.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 12.000,00 EUR à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :

- 1) 5.000,00 EUR à l'asbl "L'Art de Divertir" pour l'organisation de l'événement "Festivita 2023";
- 2) 1.000,00 EUR à l'asbl "Les Machins" pour l'organisation de la cérémonie "LES MACHINS - édition 2023";
- 3) 6.000,00 EUR à l'asbl "Squale" pour le projet de pièce de théâtre "Prison".

Annexes :